



Recommandations salariales 2021

pour v t rinaires au cours des cinq premi res ann es d'activit  professionnelle (assistantes et assistants)

La SVS propose deux auxiliaires pour la fixation du salaire: d'abord, la conf rence des pr sidents recommande en fin d'ann e les fourchettes de salaires pour les v t rinaires au cours des cinq premi res ann es d'activit  professionnelle. Ensuite, des facteurs d terminant le salaire sont consign s dans une liste. Ils doivent aider les employeuses et employeurs, ainsi que les employ (e)s,   d finir les salaires   l'appui de divers crit res.

Recommandations salariales

Les salaires annuels recommand s correspondent   un temps de travail de 45 heures par semaine, calcul  en moyenne annuelle. Ils sont indiqu s en salaires bruts. Le tableau suivant comprend les fourchettes de salaires recommand es.

Ann�e professionnelle	Fourchettes de salaires recommand�es (entre parenth�se: changement par rapport � l'ann�e pr�c�dente)			
1	de	CHF 66'590 (+1.0%)	�	CHF 73'248 (+1.0%)
2	de	CHF 79'158 (+1.0%)	�	CHF 87'073 (+1.0%)
3	de	CHF 84'229 (+1.0%)	�	CHF 92'652 (+1.0%)
4	de	CHF 88'365 (+1.0%)	�	CHF 97'202 (+1.0%)
5	de	CHF 92'747 (+1.0%)	�	CHF 102'022 (+1.0%)

La SVS recommande de v rifier les salaires tous les ans et de les fixer dans la fourchette actuelle.   titre d'exemple, celui qui, en 2021, entre dans la troisi me ann e professionnelle, devrait b n ficier d'un salaire situ  entre CHF 84'229.- et CHF 92'652.-. Aucune recommandation n'est formul e pour les salaires   partir de la sixi me ann e d'activit  professionnelle. Les crit res de la page suivante fournissent d'autres indications.

En accord avec la jurisprudence du Tribunal f d ral, le service de garde doit  tre aussi d dommag . Ce d dommagement peut prendre la forme de suppl ments de salaire ou de temps de repos.

Le temps de travail doit  tre saisi conform ment   l'ordonnance relative   la loi sur le travail. De plus, la saisie du temps de travail peut permettre davantage de transparence en cas de conflit. La SVS recommande d'enregistrer en d tail le temps de travail et de proc der   un contr le mensuel. Elle recommande une solution dans ce sens sur son site Internet,   l'appui d'un tableau Excel.

Facteurs déterminant le salaire

Contexte

- Lieu de travail: ville/campagne, situation économique dans la région
- Cadre concurrentiel: positionnement de l'employeur
- Opportunités: nombre de postes dans l'entourage

Caractéristiques de qualification personnelles

- Age
- Formation: qualifications supplémentaires pertinentes (p. ex. FVH), compétences particulières, qualification certificats de travail, références
- Expérience professionnelle pertinente (degrés d'occupation jusqu'ici)
- Engagement personnel potentiel au sein de l'entreprise: engagement, intérêt, savoir-faire, connaissances, structure de l'équipe

Conditions-cadres, prestations accessoires

- Heures de travail hebdomadaires
- Modèle de temps de travail
- Nombre de jours de vacances
- Allocations pour enfants et familiales
- Réglementation de la caisse de pension
- Règles et contributions en matière de formation continue
- Règles sur les heures supplémentaires
- Règles sur les heures de garde (piquet)
- Nombre d'engagements par roulement
- Frais

Facteurs déterminant le salaire

Fringe Benefits

- Usage privé: téléphone, voiture, infrastructure
- Place de stationnement
- Congé parental
- Cantine du personnel
- Café gratuit
- Allocation de mariage
- Cadeau d'anniversaire

Entreprise

- Quelle valeur l'embauche crée-t-elle pour l'entreprise?
- Comment l'entreprise finance-t-elle la personne? Quel salaire est payable à court / moyen / long terme (liquidités)?
- Quelle est la taille de l'entreprise?
- Est-il attrayant d'y travailler (dans le parcours de vie)?
- Quelles perspectives s'offrent-elles au travailleur (d'ici 3 à 5 ans)?
- Une participation à l'entreprise est-elle possible à moyen terme?
- Quelle est la structure salariale actuelle de l'entreprise?

Exigences et rôle

- Niveau d'exigences: complexité et cadence des cas, Intensité
- Position au sein de l'entreprise: responsabilité de conduite, de formation ou en termes de budget.
- Caractéristiques spécifiques du travailleur / de la travailleuse?

Etat: le 19.11.2020 (chp)